

## **AD-PA et Fnaqpa appellent à un "plan d'urgence"**

---

Article 16/06/2022

*Une fois n'est pas coutume, l'Association des directeurs au service des personnes âgées et la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées unissent leurs voix au secours du secteur pour éviter que "la qualité" de l'accompagnement des personnes en établissement et à domicile soit définitivement "la variable d'ajustement".*

"La situation est critique", a avancé Pascal Champvert, le président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA), qui fait cause commune, chose assez rare pour être soulignée, avec la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), pour réclamer un "plan d'urgence" pour le secteur.

Cet appel est traduit dans une "lettre ouverte pour une société plus juste qui traite dignement ses anciens", présentée ce 15 juin en visioconférence de presse au niveau national par Pascal Champvert et Didier Sapy, le directeur général de la Fnaqpa. Le document a aussi vocation à être adressé aux présidents de conseils départementaux et aux agences régionales de santé (ARS) par les adhérents des deux organisations.

"Accompagner, aider, soigner des êtres humains, nos concitoyens arrivés dans un âge de la vie où ils ont besoin d'autres êtres humains, demande du temps humain. Ce temps humain se traduit de manière extrêmement pragmatique par des moyens financiers", écrivent l'AD-PA et la Fnaqpa dans leur lettre.

"Nous, professionnels de la gérontologie, engagés dans une approche sociale, publique ou associative, dénonçons non seulement le manque de moyens criant, connu de tous nos concitoyens depuis les mouvements de grève de 2018 et les nombreux rapports parus depuis, mais aussi le mépris de l'Etat et de nombreux départements vis-à-vis du sort réservé à nos aînés", poursuivent-ils.

Rappelant la vieille revendication d'un ratio de personnel d'"au moins 8 [équivalents temps plein] pour 10 [personnes âgées]" en établissement, Pascal Champvert a souligné qu'en plus "se rajoutent à ce déficit de fond des éléments d'actualité qui rendent la situation intenable".

La crise Covid "a épuisé les personnes âgées, et les professionnels". "Les pouvoirs publics en ont tenu compte avec le Ségur, qui a permis des augmentations de salaires jamais réalisées dans le secteur", a convenu le président de l'AD-PA, même si "ces augmentations sont beaucoup plus nébuleuses à domicile" qu'en établissement, à cause du cofinancement départements-ARS.

Et "au fond, [...] on considère maintenant qu'il va falloir continuer à bosser comme avant", a-t-il émis. "Eh bien non, cela n'est pas possible!", a-t-il affirmé. "Car les professionnels sont épuisés, et beaucoup ont décidé de quitter la profession."

"Viennent se télescoper deux autres éléments", a-t-il ajouté.

"Le Ségur et l'avenant 43 [qui a permis des hausses de salaire dans l'aide à domicile associative], ne sont pas totalement financés", a déploré Pascal Champvert. De plus, "l'inflation sera, selon les prévisions, de l'ordre de 5% à 6%, alors qu'on nous dit que [la progression du] projet de loi de financement de la sécurité sociale [PLFSS] sera certainement inférieure à 5% pour 2023", sachant que "la plupart des départements dont nous commençons à recevoir les décisions [de tarification] arrêtent des augmentations tarifaires à 1%, 0,5% voire même à 0%".

Dans la même veine, a ajouté Didier Sapy, le taux de progression des dotations soins est [de 0,47% en 2022](#).

"Et le lieu principal de l'ajustement budgétaire" pour les directeurs d'établissements et de services, "c'est le nombre de professionnels", a insisté Pascal Champvert. "C'est toujours la qualité de vie des résidents qui est la variable d'ajustement des décisions budgétaires."

## Financer le Ségur

Face "à ce diagnostic partagé", Didier Sapy a détaillé les propositions des deux organisations, "à mettre en place immédiatement" afin de "passer l'été dans des conditions les moins pires possibles".

"Nous demandons des mesures d'urgence, sans attendre un PLFSS 2023 sur lequel on ne fonde pas beaucoup d'espoirs, et sans attendre une future loi grand âge sur laquelle on fonde beaucoup d'espoirs, mais dont on sait, même si elle est mise en oeuvre rapidement pour le nouveau gouvernement, qu'il faudra quelques mois pour qu'elle soit effective", a-t-il résumé.

"Ce plan d'urgence passe par la création a minima de deux postes dans chaque établissement et chaque service à domicile", a-t-il annoncé. "On se fiche de savoir si ces postes sont financés par le département, par l'assurance maladie. Il y a un moment où il faut remettre en question ces silos absolus, et se mettre ensemble autour de la table pour recruter d'urgence", a-t-il tancé.

Interrogé par APMnews/Gerontonews sur la nature de ces emplois, Didier Sapy a souligné que "ces postes ne sont pas forcément des postes de soignants, compte tenu de la pénurie. Il faut des professionnels en soutien des soignants, qui doivent être déchargés d'un certain nombre de tâches" pour qu'ils puissent se concentrer sur "les actes pour lesquels ils ont été formés".

Il a rappelé que l'AD-PA comme la Fnaqpa ont mis en place [des "formations socle" courtes](#) destinée à combler les besoins immédiats des Ehpad.

Pascal Champvert a ajouté qu'"on manque de psychologues dans les établissements et il n'y en a quasiment pas dans les services à domicile", alors que "beaucoup de jeunes diplômés ont du mal à trouver des emplois", citant aussi un besoin d'animateurs.

L'autre revendication urgente des deux organisations est le "financement intégral" des mesures salariales du Ségur et de l'avenant 43.

Selon une enquête de la Fnaqpa auprès d'un "panel significatif" de ses adhérents, "les deux tiers disent souffrir d'un défaut de financement", qui est "en moyenne de l'ordre de 57.000 euros". A l'AD-PA, "un tiers des établissements perdrait a minima 30.000 euros", a complété le directeur adjoint de l'association, Eric Frégona.

Conséquence: certains n'appliquent plus ces revalorisations salariales "avec un risque de perdre leurs salariés", réduisent "le nombre de professionnels", ou encore vident leurs fonds propres, pour les structures associatives, a listé Didier Sapy, insistant sur [un risque économique majeur pour les structures](#)".

Pascal Champvert a observé que "c'est à l'Etat de nous dire" le montant du déficit de financement. "Ce n'est certainement pas aux organisations professionnelles de pallier l'incurie de l'Etat", a-t-il tempêté. "C'est à lui de faire le point" avec les ARS et de "compléter ses erreurs". "L'Etat le sait [le montant du manque à gagner], mais ne nous le dit pas", a accusé Didier Sapy. "On aimerait bien que l'Etat s'applique la transparence qu'il veut nous appliquer..."

## Un bouclier énergie

Didier Sapy a par ailleurs souligné les "augmentations, notamment des tarifs de l'énergie, qui sont absolument exorbitantes [...] et qui pèsent sur les prix de journée des résidents", en ajoutant entre "deux" et "dix euros parfois par jour et par résident".

"C'est impossible d'y faire face sans réduire d'autres dépenses", a-t-il insisté.

"Malheureusement, nos établissements sont exclus du bouclier énergie mis en place pour un certain nombre de secteurs d'activité", a-t-il regretté, réclamant donc son application au médico-social.

"Tous les efforts d'investissements, les projets d'innovation, tout ce qui fait le progrès qualitatif de nos établissements va s'arrêter; les projets d'investissements ne se feront pas, parce qu'on ne pourra pas cumuler une augmentation de prix de journée sur l'amélioration hôtelière d'un côté, et sur les coûts d'exploitation de l'autre", a-t-il prévenu.

"A moyen terme", les deux organisations font des propositions de "restructuration du secteur", a aussi détaillé Didier Sapy (*lire ci-dessous*).

### **Les demandes de l'AD-PA et de la Fnaqpa**

A court terme:

- "la création de deux postes dans chaque établissement et service à domicile"
- "le financement intégral des légitimes augmentations salariales accordées aux salariés (Séгур, avenant 43...)"
- "un bouclier inflation compensant les augmentations des tarifs de l'ensemble des fournitures et tout particulièrement de l'énergie".

A moyen terme:

- "une loi grand âge donnant les grandes lignes d'un accompagnement pour des personnes âgées considérées comme citoyennes à leur domicile ou en établissement"
- "l'allègement des normes pesant sur les établissements et services à domicile"
- "l'instauration d'un ratio de 8 pour 10 en établissement"
- "l'instauration d'un tarif de 30 € dans les services à domicile"
- "la mise en place d'une prestation autonomie favorisant la prise en charge financière des services à domicile ou de la vie en établissement pour les personnes âgées et leurs familles".

Valérie Lespez